

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 12 janvier 2022

Nombre de membres en
exercice: 38

Séance du 12 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze janvier, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle des fêtes de Romeny sur Marne, sous la présidence de Madame Elisabeth CLOBOURSE

Secrétaire de séance :

Jean PLATEAUX

BÉZU LE GUERY : LEFRANC Nicolas

CHARLY SUR MARNE : PLANSON Patricia — FOURRÉ-SANCHEZ Marie — DIDIER Gérard — HOURDRY Francine — RIVAILLER Régis — ARNOULET Martine

CHÉZY SUR MARNE : BÉREAUX Jean-Claude — RIBOULOT Marie-Christine — IDELOT Jérémy

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth

CROUTTES SUR MARNE : ADAM Hubert

DOMPTIN : LUQUIN Emeric

ESSISES :

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia

L'ÉPINE AUX BOIS : PIERRE Nathalie

LUCY LE BOCAGE : CAGNET Chantal — VAILLANT Jean-Michel

MARIGNY EN ORXOIS : MARCHAL Philippe

MONTFAUCON :

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier — FRÉCHARD Blandine — CECCALDI François

NOGENT L'ARTAUD : DUCLOS Dominique — GUILLON Jean-Paul —

PAVANT : CASSIDE Olivier — PITTON-TERRIEN Michel

ROMENY SUR MARNE : LAMÈRE Patrice

SAULCHERY : PITTANA Stéphane — GRATIOT Laetitia

VENDIÈRES :

VIELS-MAISONS : LEMOINE Alexandre

VILLIERS SAINT DENIS : PLATEAUX Jean

Représentés: BOUCHE Sylvie par PLATEAUX Jean, ALBY Christian par MARY Brigitte, BRIGITTE Mary par LEMOINE Alexandre, FOURNAGE Christian par GUILLON Jean-Paul

Excusés: BERTSCHI Chantal, VERLAGUET Christian, REGARD Elisabeth, ALBY Christian, BOURGEOIS Pierre

Ordre du jour

- Intervention de Monsieur Galloux, Directeur de la Maison du Tourisme
- Intervention de la Commandante Bouzid de la gendarmerie de Château-Thierry
- Approbation du compte rendu du 29 11 2021
- Logiciel CMAGIC: mutualisation
- API : demande de subvention pour l'acquisition de 3 bornes de rechargement des véhicules électriques
- API : demande de subvention pour l'acquisition d'un minibus
- DETR : demandes de subvention pour l'acquisition de 3 bornes de rechargement des véhicules électriques
- Création de postes
- Questions diverses

Avant de débiter la conseil, Madame Clobourse tient à rendre hommage au Président de la Communauté de Communes de 2007 à 2014, Monsieur François Rameil.

Elle rappelle qu'il a été élu Président de la Communauté de Communes après le départ de Monsieur Dutreil en cours de mandat alors qu'il était Vice-Président depuis 2001.

En 2008, il a fait le choix de laisser son poste de Maire pour devenir 1er adjoint de sa commune afin de se consacrer à plein temps à la Communauté de Communes.

Il marquera la Communauté de Communes pour un certain nombre d'actions mises en place :

- Acquisition des terrains délaissés suite à l'implantation de la ligne LGV à Lucy le Bocage, pour réaliser un projet qu'il ne verra jamais aboutir au vu de la lenteur administrative et des contraintes réglementaires
- Ouverture de la seconde crèche à Charly sur Marne
- Création du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) puis quelques temps après, le lancement de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif sur plusieurs communes.
- Extension du service de portage de repas avec la mise en place du repas du soir
- Extension des locaux administratifs réalisés en bois
- Extension de la déchèterie
- Lancement d'une étude pour la mise en œuvre de la REOMi qui sera menée à son terme
- Acquisition de la première voiture électrique par une collectivité du sud de l'Aisne
- Etc.

Pour ceux qui l'ont connu, ils se souviennent très certainement que son dossier favori était l'accueil des gens du voyage, il a d'ailleurs embarqué Monsieur Plateaux sur ce sujet.

Ils se souviennent sûrement aussi que les réunions se faisaient dans la bonne humeur même si les dossiers étaient compliqués.

Il laissera une trace dans l'histoire de la Communauté de Communes car il a permis à notre structure de grandir, de s'épanouir, d'être souvent pionnière.

Madame Clobourse ajoute enfin qu'elle a reçu des lettres de condoléances de plusieurs grands élus.

Elle a fait savoir qu'elle en a informé Madame Rameil, qui remercie les élus présents lors des obsèques de son époux.

Madame Clobourse demande une minute de silence aux élus.

INTERVENTION DE MONSIEUR GALLOUX, DIRECTEUR DE LA MAISON DU TOURISME

Monsieur Galloux s'est excusé pour ce soir, ayant eu un empêchement.

En revanche, il sera présent le 16 février prochain pour intervenir.

INTERVENTION DE LA COMMANDANTE BOUZID DE LA GENDARMERIE DE CHATEAU-THIERRY

La commandante Bouzid présente les différentes solutions mises en œuvre pour les élus.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29/11/2021

Madame Clobourse propose d'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 29/11/2021 que tous les élus ont reçu.

Elle demande si les élus ont des remarques à formuler.

Le procès-verbal du 29/11/2021 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

LOGICIEL CMAGIC: MUTUALISATION - DE 2022 001

Madame Clobourse rappelle aux conseillers communautaires qu'une présentation du logiciel CMAGIC a eu lieu lors du conseil du 29 11 2021.

Ce logiciel permet l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation. Pour une plus grande équité.

Elle propose de mutualiser l'acquisition du logiciel pour un an à hauteur de 11 040 € TTC et la formation pour 4 000 €.

La commune de Crézancy, commune extérieure au territoire intercommunal, souhaite intégrer la mutualisation.

Le coût global mutualisé s'établirait comme suit :

Le coût global du logiciel pour 1 an : 50% Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, 50% répartis entre les communes adhérentes à la mutualisation selon la tranche d'habitants.

Le coût global de la formation : 50% Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, 50% repartis sur les communes concernées en fonction du nombre d'habitants de la commune.

La Communauté de Communes réglerait la facture totale et établirait des titres aux communes correspondant à leur participation.

Elle propose le tableau suivant de répartition des coûts pour les 50% restant pour les 22 communes :

Nom de la commune	Population totale	Coût mutualisé logiciel	Coût mutualisé formation	TOTAL	Coût seul
Bézu-le-Guéry	265	185.00 €	30.51 €	215.51 €	4 480.00 €
La Chapelle-sur-Chézy	283	185.00 €	32.58 €	217.58 €	4 480.00 €
Charly-sur-Marne	2 659	435.00 €	306.14 €	741.14 €	4 480.00 €
Chézy-sur-Marne	1 398	385.00 €	160.96 €	545.96 €	4 480.00 €
Coupru	154	135.00 €	17.73 €	152.73 €	4 480.00 €
Crounttes-sur-Marne	658	235.00 €	75.76 €	310.76 €	4 480.00 €
Domptin	668	235.00 €	76.91 €	311.91 €	4 480.00 €
L' Épine-aux-Bois	272	185.00 €	31.32 €	216.32 €	4 480.00 €
Essises	428	185.00 €	49.28 €	234.28 €	4 480.00 €
Lucy-le-Bocage	202	135.00 €	23.26 €	158.26 €	4 480.00 €
Marigny-en-Orxois	490	185.00 €	56.42 €	241.42 €	4 480.00 €

Montfaucon	208	135.00 €	23.95 €	158.95 €	4 480.00 €
Montreuil-aux-Lions	1 383	385.00 €	159.23 €	544.23 €	4 480.00 €
Nogent-l'Artaud	2 214	435.00 €	254.91 €	689.91 €	4 480.00 €
Pavant	796	285.00 €	91.65 €	376.65 €	4 480.00 €
Romeny-sur-Marne	517	235.00 €	59.52 €	294.52 €	4 480.00 €
Saulchery	732	235.00 €	84.28 €	319.28 €	4 480.00 €
Vendières	168	135.00 €	19.34 €	154.34 €	4 480.00 €
VeUILly-la-Poterie	162	135.00 €	18.65 €	153.65 €	4 480.00 €
Viels-Maisons	1 247	335.00 €	143.57 €	478.57 €	4 480.00 €
Villiers-Saint-Denis	1 138	335.00 €	131.02 €	466.02 €	4 480.00 €
Crézancy	1 329	385.00 €	153.01 €	538.01 €	4 480.00 €
	17 371	5 520.00 €	2 000.00 €	7 520.00 €	98 560.00 €
				Nbre de communes	Coût par tranche d'habitants
Coût logiciel 1 an	11 040.00 €		0-250	5	135
Participation Communauté de Communes 50%	5 520.00 €		250-500	5	185
Coût formation	4 000.00 €		501-750	4	235
Participation Communauté de Communes 50%	2 000.00 €		751-1000	1	285
Coût pour 22 communes	7 520.00 €		1001-1250	2	335
			1251 - 1500	3	385
			1501 et +	2	435

----) **Délibération adoptée (30 voix pour – 1 voix contre)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- VALIDE la mutualisation de l'acquisition du logiciel pour un an à hauteur de 11 040 € TTC et la formation pour 4 000 €.

- VALIDE la prise en charge du coût global à hauteur de 50% par la Communauté de Communes.

- VALIDE le tableau de répartition des coûts pour les communes.
- AUTORISE la Présidente à signer les conventions avec les communes.
- AUTORISE la Présidente à signer tous autres documents relatifs à cette mutualisation.

Monsieur Duclos quitte la séance.

API : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE 3 BORNES DE RECHARGEMENT DES VEHICULES ELECTRIQUES - DE 2022 002

Madame Arnoulet propose aux conseillers communautaires de demander une subvention API pour l'acquisition de 3 bornes de rechargement pour les véhicules électriques.

Elle indique que nous devons changer la première borne qui est devenue obsolète en raison du fait que les prises n'étaient pas normées. Chaque constructeur avait son modèle de prise électrique.

Elle ajoute que notre parc de véhicules électriques augmente et qu'il devient nécessaire de renforcer les équipements afin que les agents puissent utiliser les véhicules dans les meilleures conditions.

Madame Arnoulet propose de déposer un dossier pour un montant total HT de 37 513.70 €.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Aisne pour l'acquisition de 3 bornes de rechargement pour les véhicules électriques une subvention au titre de l'API de 20% du montant de 37 513.70 € HT de travaux.

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	37 513.70 €
Subvention API: 20 %	7 502.74 €
Subvention DETR : 60 %	22 508.22 €
Part intercommunale : 20 %	7 502.74 €
TVA 20% :	7 502.74 €
Montant TTC :	45 016.44 €

- Le montant non-subventionné sera pris en charge par le budget communautaire

API : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS - DE 2022 003

Madame Arnoulet informe les conseillers communautaires de la nécessité d'acquérir un minibus au vu de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les périscolaires.

Elle propose l'acquisition d'un minibus d'un montant de 39 512.18 € HT.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Aisne pour l'acquisition d'un minibus une subvention au titre l'API de 20% du montant de 39 512.18 € HT

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	39 512.18 €
Subvention API : 20%	7 902.44 €

Part intercommunale : 80 %	31 609.74 €
TVA 20% (hors frais d'immatriculation) :	7 817.08 €
Montant TTC :	47 329.26 €

- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communautaire.

DETR : DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE 3 BORNES DE RECHARGEMENT DES VEHICULES ELECTRIQUES - DE 2022 004

Madame Arnoulet propose de déposer une demande de subvention DETR pour l'acquisition 3 bornes de rechargement pour les véhicules électriques pour un montant total HT de 37 513.70 €.

Elle indique que nous devons changer la première borne qui est devenue obsolète en raison du fait que les prises n'étaient pas normées. Chaque constructeur avait son modèle de prise électrique.

Elle ajoute que notre parc de véhicules électriques augmente et qu'il devient nécessaire de renforcer les équipements afin que les agents puissent utiliser les véhicules dans les meilleures conditions.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- SOLLICITE de l'Etat pour l'acquisition de 3 bornes de rechargement pour les véhicules électriques une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux entre 20 % et 60% du montant de 37 513.70 € HT.

- Le plan de financement est le suivant :

Montant HT :	37 513.70 €
Subvention API: 20 %	7 502.74 €
Subvention DETR : 60 %	22 508.22 €
Part intercommunale : 20 %	7 502.74 €
TVA 20% :	7 502.74 €
Montant TTC :	45 016.44 €

- Le montant non-subventionné sera pris en charge par le budget communautaire

CREATION DE POSTES - DE 2022 005

Monsieur Devron, Vice-Président en charge du personnel, propose aux conseillers communautaires de créer des postes de saisonnier pour renforcer les équipes dans les différents services de la Communauté de Communes tout au long de l'année et un poste d'adjoint d'animation contractuel pour la crèche.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (30 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de créer

3 postes saisonniers d'agent social à 10h00 hebdomadaires rémunérés au 1er échelon du grade

12 postes saisonniers d'adjoint d'animation à 17h30 hebdomadaires rémunérés au 1er échelon du grade

2 postes saisonniers d'adjoint d'animation à 5h30 hebdomadaires rémunérés au 1er échelon du grade

1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 17h30 hebdomadaires catégorie hiérarchique C1, d'une durée d'un an, rémunéré sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints d'animation

- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces créations de postes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.